

# Covid-19 et canicule : les mesures pour protéger les agents



The banner features a red sun with a sad face on the left. The text in the center reads: 'LA PLATEFORME TÉLÉPHONIQUE D'INFORMATION « CANICULE »' in red, followed by the phone number '0800 06 66 66' in large red digits. Below the number, it says 'Appel gratuit entre 9h et 19h depuis un poste fixe'. On the right is a blue mobile phone icon. At the bottom left are social media icons for Twitter, Facebook, and LinkedIn with the handle '@MinSollSanto'. At the bottom right is the logo of the 'Ministère des Solidarités et de la Santé'.

## ⇒ Covid-19 et canicule : quelles sont les personnes vulnérables ?

Dans un avis, remis en mai, le Haut conseil de la santé publique (HCSP) rappelle que **la saison chaude n'est pas forcément associée à une disparition du virus.**

**Le risque lié à la Covid-19 ne doit pas faire oublier le risque lié à la canicule**, qui peut également avoir de lourdes conséquences. Ces deux risques doivent faire l'objet d'une évaluation concomitante.

« *La saisonnalité des infections est tributaire d'un grand nombre de facteurs. En conclusion de la revue de la littérature disponible sur ce sujet, il est peu probable que la Covid-19 disparaisse cet été* », indiquent les experts. Son seuil de contagion peut, en revanche, rester bas si les [mesures barrières](#) continuent à être respectées.

Dans ce contexte, de nombreuses catégories de personnes vulnérables à la Covid-19 sont également vulnérables à la chaleur :

- Personnes âgées de plus de **65 ans et surtout de plus de 85 ans**,
- Personnes souffrant de **maladies cardiovasculaires, pulmonaires, du rein, diabète et obésité**,
- Personnes souffrant de **problèmes de santé mentale** (troubles psychiatriques, dépression),

- Travailleurs essentiels qui **travaillent à l'extérieur pendant les périodes les plus chaudes de la journée** ou qui travaillent dans **des endroits où la température ne peut être contrôlée**,
- **Femmes enceintes**,
- Personnes vivant dans des **établissements de soins de longue durée**, en EHPAD.
- Personnes dont **l'habitat est particulièrement mal adapté à la chaleur**, notamment les logements en dernier étage, et l'absence d'endroit frais ou climatisé accessible.



## ⇒ Canicule et Covid-19 : quelles sont les obligations de l'employeur ?

L'employeur a l'obligation de **garantir la santé et la sécurité de ses salariés**, notamment lors des [épisodes caniculaires](#). Cette année, la crainte d'une infection à la Covid-19 sur les lieux de travail ne

doit pas empêcher la mise en place de mesures de prévention visant à éviter les troubles de santé liés à la canicule, comme la déshydratation et les coups de chaleur.

### Déshydratation et coup de chaleur : quelles différences ?

Les symptômes de **déshydratation** sont nombreux : forte sensation de soif, nausées/vomissements, sensation de fatigue extrême, peau et muqueuses sèches et humides, pli cutané, difficultés à s'exprimer, étourdissements, vertiges, souffle rapide, maux de tête, somnolence, perte de connaissance, ...

Surviennent ensuite les symptômes d'un **coup de chaleur** qui peuvent être : une peau rouge, chaude, sèche, rarement moite, pouls rapide, fièvre > 39 degrés, maux de tête, propos incohérents...

Les **précautions habituelles** en cas de canicule doivent être maintenues: renouvellement de l'air, mise à disposition d'eau potable et fraîche, aménagement des horaires ...

## Coup de chaleur au travail

**Quels sont les signaux d'alerte ?**

- fièvre
- pouls et respiration rapides
- maux de tête
- nausées voire vomissements
- peau sèche, rouge et chaude
- confusion, comportement étrange, délire, voire convulsions
- perte de connaissance éventuelle

**Quelles sont les conduites à tenir ?**

→ Si la victime est consciente :

- l'amener à l'ombre ou dans un endroit frais et bien aéré
- lui enlever les vêtements
- la rafraîchir en faisant couler de l'eau froide sur le corps
- lui donner à boire de l'eau fraîche

→ Si la victime perd connaissance :

- la mettre en position latérale de sécurité et la surveiller en attendant l'arrivée des secours

Dans tous les cas, vous devez impérativement alerter ou faire alerter les secours : Samu [15] ou numéro d'appel européen des services de secours [112]

Plus d'informations sur : [www.inrs.fr/chaleur](http://www.inrs.fr/chaleur)

### ⇒ Canicule et Covid-19 : quelles mesures mettre en place ?

L'employeur est donc tenu de prévoir quelques adaptations techniques et organisationnelles :

- **Aération des milieux confinés pendant 15 minutes**, régulièrement dès lors que la température extérieure est inférieure à la température intérieure,
- **Points d'eau** : l'utilisation des points d'eau, notamment les fontaines à eau, peut être maintenue, à condition de **respecter les mesures d'hygiène et de distance** (déclenchement des boutons presseurs avec le coude, désinfection avant et après manipulation, utilisation de matériel individuel ...),
- **Ventilation** : le HSCP souligne l'importance du renouvellement de l'air, dans les différents espaces (bureaux, lieux de vie ...), par une **ventilation naturelle et mécanique**.

***A noter** : le ventilateur est contre-indiqué dans les espaces occupés par plusieurs personnes, même équipés de masques. En effet, le ventilateur favorise la projection de gouttelettes respiratoires. Le ventilateur est préconisé y compris avec brume dans une pièce avec une seule personne.*

- **Climatisation** : les systèmes de climatisation sont différents selon leur conception (collectifs avec ou sans possibilité de recyclage partiel de l'air, unités terminales et climatiseurs individuels brassant l'air de la pièce). Il est recommandé de veiller au **respect de la maintenance**, et rechercher le filtre le plus performant sur le plan sanitaire. Les climatisations excessives ou mal adaptées, notamment dans les lieux ouverts au public, sont inutiles et compromettent les équilibres énergétiques. Ainsi, si la ventilation est conforme, les climatiseurs individuels bien dimensionnés et équipés de filtres performants, dont la maintenance est assurée, permettent d'obtenir un air « filtré » qui fait baisser significativement la charge virale de la pièce.
- **Prise en charge des personnes symptomatiques** : en aucun cas, le risque d'infection au coronavirus ne doit retarder **la réalisation des tests pour différencier le coup de chaleur de la déshydratation**. La prise de paracétamol doit être validée par un professionnel de santé. En effet, le paracétamol fréquemment utilisé à visée symptomatique dans l'infection par la Covid-19, est contre-indiqué en cas de coup de chaleur, car inefficace et potentiellement délétère (aggravation de l'atteinte hépatique/des troubles de la coagulation),
- **Maintien du lien social** par tous les moyens physiques et virtuels.

***A noter** : En période de vigilance orange ou rouge, le télétravail doit être favorisé. Pour le travail physique et en extérieur ou à proximité de fours, les horaires décalés, les pauses régulières en zones rafraîchies et le port d'équipements adaptés (EPI rafraîchissants, vêtements réfrigérants, choix des vêtements les plus clairs possibles...) sont préconisés.*

Ces recommandations doivent rester **flexibles et adaptables** à l'évolution du contexte. Néanmoins, **les mesures barrières (port du masque chirurgical et lavage des mains) continuent à s'appliquer en cas de pathologie liée à la chaleur.**

Dans le double contexte, les personnes peuvent être atteintes d'une infection Covid-19 et/ou d'une pathologie liée à la chaleur. Dans ce cas, **l'aggravation de la pathologie Covid-19 est possible avec une déshydratation associée**, surtout si la personne est vulnérable.

Votre équipe santé-travail reste à votre disposition pour vous conseiller et répondre à toutes vos questions.



## ATTENTION CANICULE



### Buvez de l'eau et restez au frais



Évitez  
l'alcool



Mangez en  
quantité suffisante



Fermez les volets  
et fenêtres le jour,  
aérez la nuit



Mouillez-vous  
le corps



Donnez et prenez  
des nouvelles  
de vos proches



Continuez à respecter les gestes barrières contre la COVID-19



Lavez-vous les mains régulièrement



Portez un masque



Respectez une distance d'un mètre

**EN CAS DE MALAISE,  
APPELEZ LE 15**

Pour plus d'informations :  
**0 800 06 66 66** (appel gratuit)  
[solidarites-sante.gouv.fr](https://solidarites-sante.gouv.fr) • [meteo.fr](https://meteo.fr) • [#canicule](https://twitter.com/canicule)



## ATTENTION CANICULE



**Buvez de l'eau et restez au frais**



Évitez  
l'alcool



Mouillez-vous  
le corps



Évitez le soleil

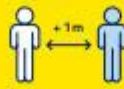
**+** Continuez à respecter les gestes barrières contre la COVID-19



Lavez-vous les mains régulièrement



Portez un masque



Respectez une distance d'un mètre

**MALGRÉ LA CHALEUR, LE PORT DU MASQUE RESTE  
OBLIGATOIRE DANS LES TRANSPORTS**

**EN CAS DE MALAISE,  
APPELEZ LE 15**

Pour plus d'informations :  
0 800 06 66 66 (appel gratuit)  
solidarites-sante.gouv.fr • meteo.fr • #canicule